



Règlement et Fiche de Candidature

Chers Amoureux du Théâtre,

Le COS'ARTS a été créé il y a maintenant vingt six ans.

Cette bande de camarades, après avoir monté plusieurs pièces et joué dans tous les coins où de gentils organisateurs de spectacles les avaient invités, a eu l'idée de créer un festival de théâtre ouvert à des troupes « amateurs ». Quatorze éditions ont eu lieu avec un franc succès chaque année.

Nous réitérons cette manifestation pour 202. Le thème retenu est toujours la comédiesous toutes ses formes.

C'est pour cela que nous proposons à des troupes qui présentent des pièces « genre » comiques, de « Boulevard » ou de « Vaudeville » de venir au Théâtre Municipal d'Aurillac les **6, 7, 8 et 9 Avril 2023**.

Les objectifs du COS'ARTS et du Festival sont :

- l'échange entre troupes
- la bonne humeur et la convivialité plutôt que l'esprit de compétition
- de faire connaître notre belle région
- de permettre aux spectateurs de découvrir des troupes d'autres régions
- que les membres de chacune des troupes retenues soient, dans la mesure du possible, les spectateurs assidus des représentations et rencontres
- et une réelle envie de partager et valoriser la passion des amateurs de théâtre

Vous trouverez ci-joint :

- une fiche de candidature à nous retourner **avant le 30 Janvier 2023**
- le règlement du Festival

Le programme des rencontres de « VEAU DE VILLE » sera élaboré en Février 2023. Toutes les compagnies seront informées de la suite donnée à leur candidature.

Nous vous attendons avec impatience.....Recevez nos salutations théâtrales.



REGLEMENT DES 15èmes RENCONTRES DE THEATRE AMATEUR

« FESTIVAL VEAU DE VILLE » AURILLAC

1/ Organisateur

COS'ARTS AURILLAC (Cantal)

2/ Lieu et date

Théâtre Municipal d'AURILLAC **6, 7, 8 et 9 Avril 2023**

3/ Principe

Ces rencontres sont ouvertes aux troupes de théâtre amateur qui devront présenter un spectacle abouti.

Le COS'ARTS désire que ce festival se déroule dans un esprit convivial et chaleureux.

4/ Participation

Les troupes inscrites devront s'efforcer de participer à l'intégralité du Festival.

Toutes les troupes participantes à ces rencontres seront récompensées suivant leurs mérites par un jury composé de membres du COS'ARTS et de la F.N.C.T.A. Un trophée spécial sera décerné par le public ayant assisté à toutes les représentations.

Une indemnité de déplacement leur sera versée (0,35 € au Km) pour un véhicule de tourisme (4 personnes minimum) et/ou un véhicule pour le transport des décors (2 personnes) pour les troupes distantes de plus de 50 km.

Un repas et l'entrée à tous les spectacles sont offerts aux comédiens et aux techniciens des troupes participantes.

L'hébergement (en hôtel) est à la charge de chaque troupe (20 €) par personne et par nuit – petit-déjeuner compris-).

5/ Programmation

La programmation est à l'initiative des organisateurs. Il est tenu compte de la fiche d'inscription, des durées de montage-démontage, de préparation et de la durée du spectacle. Suite à cette programmation, les troupes seront informées de leur participation ou non. Si le spectacle est retenu, les troupes devront nous envoyer la confirmation de participation accompagnée d'un chèque de caution de 150 € à l'ordre du COS'ARTS. Ce chèque de caution sera débité si la troupe ne respecte pas ses engagements, une fois la programmation définitive établie (**sauf cas avéré de force majeure**). Cette garantie de présence ne sera restituée à la troupe qu'après la représentation.

6/ Décor et Régie

Chaque troupe apporte ses décors et accessoires et s'adapte aux équipements du Théâtre Municipal. Les troupes ayant des décors légers, rapides et faciles à monter seront privilégiées dans le choix de la programmation. La troupe s'oblige à venir avec ses techniciens, à décharger, monter et démonter les décors dans les temps limites précisés sur le dossier de candidature de façon à libérer rapidement le plateau. Les réglages son et lumière sont effectués par les techniciens de la troupe aidés par les régisseurs du Théâtre Municipal selon leur besoin.

POUR LES PLANS DE FEUX : une fiche technique sera adressée aux troupes retenues. Chacune d'elles devra se caler en fonction du plan du théâtre.

Les techniciens du théâtre prendront contact avec les troupes en amont pour fixer les rendez-vous (par exemple : déchargement des décors – réglages son et lumière...).

7/ S.A.C.D. – Responsabilité

Le paiement des droits S.A.C.D. est à la charge du COS'ARTS.

Cependant, **chaque troupe retenue** devra faire la **déclaration de représentation en amont du Festival**, auprès de la S.A.C.D. **et devra s'informer de la jauge estimée de la salle prévue pour la représentation auprès du COS'ARTS** (penser à cocher la case paiement des droits par COS'ARTS lors de votre demande d'autorisation). En cas de désistement de la part de la Compagnie, les droits S.A.C.D. seront à la charge de la Compagnie. En cas de déclaration tardive, les pénalités de retard ne seront pas prises en charge.

Les organisateurs ne sont pas responsables des accidents corporels et matériels qui pourraient subvenir pendant le Festival. Tous les participants doivent être assurés en responsabilité civile.

8/ Dossier de candidature

Le dossier de candidature comprend :

- La fiche d'inscription remplie lisiblement
- Des photographies couleur du spectacle (pour la communication)
- Le texte complet de l'œuvre jouée y compris les partitions musicales éventuelles
- Une présentation de la troupe (origine, étapes, réalisations...)
- Les lieux, dates et heures des prochaines représentations
- Une copie de l'autorisation S.A.C.D. pour le spectacle présenté (valide à la date du Festival)
- Un D.V.D. du spectacle

Ce dossier doit être envoyé AVANT LE 30 Janvier 2023 à l'adresse suivante

COS'ARTS
12, Rue Louis Farges
15000 AURILLAC
Ou par mail : cosarts80@gmail.com

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

- Marc LAURET au 06 87 72 30 65 ou 04 71 48 33 27 Mail : marc.lauret0873@orange.fr
- COS'ARTS (Colette BOUISSE) au 06.70.19.61.76 Mail : cosarts80@gmail.com

15^{èmes} RENCONTRES DE THEATRE AMATEUR
« FESTIVAL VEAU DE VILLE »
AURILLAC les 6, 7, 8 et 9 Avril 2023

FICHE DE CANDIDATURE

TROUPE	NOM : ADRESSE :
---------------	------------------------

RESPONSABLE DE LA TROUPE	NOM : PRENOM : ADRESSE : TELEPHONES : MAIL :
---	--

SPECTACLE	Titre : Auteur : Durée de la pièce : Nombre d'actes : Durée de montage du décor : Durée de réglages son et lumière : Durée de démontage du décor : Accessible à partir de quel âge : Nombre de comédiens et de techniciens : N° Autorisation SACD (date de validité) : N° Adhésion F.N.C.T.A. :
------------------	---

RESUME DE LA PIECE (assez court, il est remis tel quel à la presse)

--

NE PAS OUBLIER DE JOINDRE A CETTE FICHE :

- Des photographies couleur du spectacle
- Le texte complet de l'œuvre jouée y compris les partitions musicales éventuelles
- Une présentation de la troupe (origine, étapes, réalisations...)
- Les lieux, dates et heures des prochaines représentations
- Une copie de l'autorisation SACD pour le spectacle présenté (valide à la date du Festival)
- Un D.V.D. du spectacle